

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 1 AVRIL 2008

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Lionel BOCHET, Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Christian FAVRE-LAMARINE, Léon GROSSET-JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA, Alain VIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick CUVEX-COMBAZ

Monsieur Léon GROSSET-JANIN demande que soit annexée au compte rendu de la séance du 21 mars son Intervention, dont les termes étaient précisément les suivants :

« Vu la représentativité de la liste « Hauteluze pour tous » nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec la liste « un village, deux stations, une équipe pour des projets » et nous espérons des postes d'adjoints. Les électeurs ont indiqué clairement leur envie et la volonté d'avoir une commune où les idées, les souhaits de tous, soient écoutés, pris en compte, dans le dialogue et la concertation »

Par ailleurs, le terme utilisé « compte rendu adopté à l'unanimité » ne concerne que les membres du précédent mandat.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mars 2008, compte tenu des modifications ci-dessus apportées.

LE CONSEIL,

Une rencontre a été proposée à Messieurs Grosset-Janin Léon et Braisaz Guy, le samedi 29 mars en vue de débattre de la création du poste de 4^e adjoint et du fonctionnement du Conseil Municipal, cette invitation a été déclinée.

Madame le Maire propose donc ce débat avec l'ensemble des élus. Le Conseil Municipal accepte et charge Madame le Maire d'organiser la réunion.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

DESIGNATION	TRAVAUX	FINANCES	APPEL D'OFFRES	URBANISME	AGRICULTURE	ANIMATION
			C.A.O (marchés)	CADRE DE VIE	FORET	COMMUNICATION
PRESIDENTE	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA
MEMBRES	Patrick Cuvex-Combaz	Alain Viard	Léon Grosset-Janin	Guy Braisaz	Victoire Braisaz	Xavier Desmarests
MEMBRES	Alain Viard	Léon Grosset-Janin	Alain Viard	Xavier Desmarests	Evelyne Provinsial	
MEMBRES	Franck Pichol-Thievend	Victoire Braisaz	Patrick Cuvex-Combaz	Eric Braisaz	Franck Pichol-Thievend	
MEMBRES	Eric Braisaz			Léon Grosset-Janin	Joël Braisaz	
Suppléant			Xavier Desmarests			
Suppléant			Guy Braisaz			
Suppléant			Christian Favre-Lamarine			
DESIGNATION	AFFAIRES	AFFAIRES	SECURITE	TOURISME	ENVIRONNEMENT	CORRESPONDANT DEFENSE
	SOCIALES/CCAS	SCOLAIRES	des PISTES	SENTIERS	CADRE DE VIE	
PRESIDENTE	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	Mireille GIORIA	
MEMBRES	Sylvie Cagnard	Victoire Braisaz	Jean Pierre Spécia	Patrick Cuvex-Combaz	Sylvie Cagnard	Alain VIARD
MEMBRES	Guy Braisaz	Jean-Pierre Spécia	Léon Grosset-Janin	Victoire Braisaz	Evelyne Provinsial	
MEMBRES	Evelyne Provinsial		Lionel Bochet	Jean-Pierre Spécia		
MEMBRES				Xavier Desmarests		

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire propose de soumettre une liste composée des conseillers municipaux en exercice et de membres cooptés afin de composer cette commission. Le directeur des services fiscaux nommera 6 commissaires titulaires, 6 suppléants et 2 résidents hors commune conformément au Code général des impôts, articles 1650.1503.1505 et CGI annexe III article 145

ELECTION DES DELEGUES AUX INSTANCES EXTERIEURES

Madame le Maire propose d'élire à bulletin secret les délégués qui siègeront :

A la Communauté de Communes « Confluences »

Suite au dépouillement sont ELUS Mireille GIORIA (13 voix pour – 2 bulletins blancs)
Léon GROSSET-JANIN (14 voix pour – 1 bulletin blanc)
Xavier DESMARETS (15 voix pour)

Les suppléants Patrick CUVEX-COMBAZ (15 voix pour)
Victoire BRAISAZ (15 voix pour)
Evelyne PROVINSIAL (15 voix pour)

Madame le Maire précise que, compte tenu du recensement de la population en 2005, dont le résultat en augmentation sera pris en considération par l'INSEE à compter de 2008, le nombre de délégués à la communauté de communes doit passer à quatre pour Hauteluce. Il sera procédé à une nouvelle nomination dès que rentreront en compte les nouvelles données.

Au SIVOM des SAISIES

Suite au dépouillement sont ELUS Mireille GIORIA (14 voix pour – 1 bulletin blanc)
Jean Pierre SPECIA (11 voix pour – 4 bulletins blanc)
Alain VIARD (10 voix pour – 5 bulletins blanc)

La Candidature de Mme Cagnard n'est pas retenue (7 voix pour – 6 bulletins blancs – 2 bulletins nuls)

Madame le Maire précise que la modification des statuts du SIVOM est actuellement au service du contrôle de légalité de la Préfecture. Dès que le délai sera expiré, et sans avis contraire, il sera procédé à l'élection d'un délégué supplémentaire et de deux suppléants, conformément aux dispositions des nouveaux statuts.

ARLYSERE

Compte tenu de la complexité et diversité des dossiers traités par Arlysère, les élus souhaitent une présentation des commissions du Syndicat. Madame le Maire est chargée de prendre contact avec ARLYSERE afin d'organiser une réunion de présentation avant toute désignation de délégués.

BUDGETS 2008 :

Madame le Maire présente le projet de **budget primitif communal (M14) 2008**

Après explications le budget est voté avec 8 voix favorables (abstentions Eric Braisaz, Guy Braisaz, Victoire Braisaz, Sylvie Cagnard, Léon Grosset-Janin, Franck Pichol-Thievend, Evelyne Provinsial)

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 195 147 euros
en section investissement à hauteur de 6 562 885 euros

Madame le Maire présente le projet de **budget primitif annexe de l'eau (M49) 2008**

Après explications le budget est voté avec 8 voix favorables (abstentions Eric Braisaz, Guy Braisaz, Victoire Braisaz, Sylvie Cagnard, Léon Grosset-Janin, Franck Pichol-Thievend, Evelyne Provinsial)

Il s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à hauteur de 209 830 euros
en section investissement à hauteur de 468 129 euros

PROGRAMMATION des TRAVAUX 2008

Monsieur Patrick Cuvex-Combaz, adjoint délégué aux travaux aborde les programmes dont les chantiers doivent prochainement débiter (élargissement de la VC 1 au lieu dit les Prés – Contournement du chef-lieu...) ainsi que des programmes conjecturés au budget 2008.

La commission travaux se réunira prochainement et des visites de chantiers et des bâtiments communaux seront programmées afin que les élus se prononcent sur la mise en œuvre.

DROIT DE PREMPTION URBAIN:

Madame le Maire informe le Conseil de 4 ventes de foncier bâti et non bâti qui s'effectuent actuellement sur le territoire.

Conformément à l'article A213.1 du code de l'urbanisme le Conseil Municipal doit se prononcer sur une éventuelle aliénation des biens concernés

Après avoir donné les explications nécessaires, le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes.

Pendant, sur la vente d'un garage rue des Cimes aux Saisies, la commission urbanisme veillera à ne pas accepter de changement de destination de ce local. En effet les garages utilisés à d'autres fins que du parking de véhicules pénalisent le stationnement déjà encombré au niveau de la station des Saisies

DELEGATIONS AU MAIRE

Sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le Département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil Municipal.

Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de certaines charges.

Après propositions, le Conseil accepte de déléguer à Madame le Maire, les compétences suivantes :

- Fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- De passer des contrats d'assurances ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune, à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 et L 214.1 ce de même code
Lorsqu'il s'agit de bien immeubles en copropriété.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal

COTES IRRECOURABLES :

Le comptable du trésor n'ayant pas pu recouvrer certains titres de transports sanitaires et secours sur pistes, pour les années 1999 à 2007 demande en conséquence, l'admission en non valeur de ces titres, qui s'élèvent à la somme de 8 945.74 euros.

Le Conseil accepte et demande à ce que les services de secours des stations soient vigilants sur la présentation de justificatifs d'identités lors de la prise en charge des blessés.

QUESTIONS DIVERSES :

CONSEIL D'ECOLE :

- Le recensement élaboré à la rentrée scolaire est le suivant, 5 classes pour 118 élèves. La moyenne d'élèves par classe est de 23. L'école dispose d'un Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles. Les enfants en difficulté bénéficient d'une Assistante à la Vie Scolaire.
- Les enseignants informent qu'ils refusent de participer à l'organisation des stages de remise à niveau, pendant les vacances scolaires, des enfants en difficulté, comme préconisé par circulaire de l'Education Nationale. Ils craignent en effet de mettre en péril le poste de l'enseignant « poste E » qui travaille actuellement dans les écoles primaires du canton sur cette problématique.
- Trois objectifs prioritaires pour 2008 pour l'école primaire d'Hauteluce : « Eduquer au Vivre Ensemble »
 - « Développer l'ouverture sportive et culturelle »
 - « Construire les citoyens de demain »

AUBERGE D'HALTELOCE : Les gérants informent de leur cessation d'activité le 30 avril prochain. Une publication de recherche de nouveaux gestionnaires sera effectuée.

CORAL : le conseil accepte de participer au fonctionnement du chenil du bassin Albertvillois. Pour l'année 2008 le montant de la cotisation s'élève à 604.50 euros

PERSONNEL COMMUNAL : le Conseil est informé d'une démarche auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à propos d'un projet d'embauche de responsable des services. Une secrétaire sera également embauchée en CDD en remplacement d'Odile BOCHET qui a demandé une Disponibilité d'une année.

PCS ET DICRIM : Madame le Maire propose une lecture partagée du projet de Plan Communal de Sauvegarde réalisé par les services administratifs sur les conseils d'Arlysère et du DICRIM rédigé par Arlysère à partir de notre projet de PCS.

Ces documents doivent donner lieu à l'approbation du Conseil, ils concernent les dispositions à mettre en œuvre lors de la survenue éventuelle de risques majeurs (avalanches, inondations, pluies torrentielles, rupture de barrage, risques technologiques et nucléaires, tremblements de terre...)

PROJET ASSOCIATIF : Les associations « Hauteluce et sa vallée » et « le Comité des fêtes d'Hauteluce » souhaiteraient la mise en place d'un équipement commun aux associations dans la Zone d'activité du Chozal. Le Conseil émet un avis favorable sur le principe. Reste à définir l'emplacement exact, le type d'équipements, le financement, le partage des tâches.

ANIMATION : L'Association Musique et Patrimoine donnera un concert le 4 août prochain à l'Eglise d'Hauteluce.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST FIXE AU 25 AVRIL à 20 heures